VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété productive dans le Premier et Quatrième Districts.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 112,290.—Succession de Mary Meagher, veuve de Nicholas Callan.

Seront vendues à l'enchère publique MARDI 24 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 341 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureaux 811 rue Iberville, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 14 juillet 1915 et signé en cour ouverte le 20 juillet 1915 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriété suivantes décrites, à savoir:

1.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et portant le No. municipal 451, désigné comme lot A, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié aux archives de cette succession. Le dit lot A mesure d'après le dit plan trente (30) pieds, pas de pouces (0) sept (7) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double de choix, 2913-15 rue Melpomène, contenant trois chambres de chaque côté, le tout clmenté, sanitaire et loué à un prix avantageux.

2.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District municipal de cette ville, dans l'Ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié pour information dans les archives de cette succession. Le dit lot joint le dit A sur le dit plan et mesure trente (30) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds avec une distance sur le derrière de vingt-neuf (29) pieds trois (3) pouces.

Les améliorations comprennent un cottage double, 2909-2911 rue Melpomène, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire.

3.—Une certaine pièce ou portoin de terrain ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le numéro municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot C, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence avec les actes de cette succession. Le dit lot C joint le lot B et mesure trente-trois (33) pieds, pas de pouces (0) et sept (7) lignes de face à la rue Melpomène par une profondeur de quatre-vingt-deux (82) pieds trois (3) pouces, deux (2) lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double 2905-07 rue Melpomène contenant trois chambres de chaque côté, tout sanitaire.

4.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence dans cette succession. Le dit lot D forme le coin des rues Melpomène et Willow et mesure vingt-neuf (29) pieds, pas de pouces (0) et quatre (4) lignes de face sur la rue Melpomène et joint le lot C, mesurant quatre-vingt-deux (82) pieds, trois (3) pouces, deux (2) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, 2901-03 rue Melpomène, au coin de Willow, 4 chambres plâtrées, le tout sanitaire.

5.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin) et désigné comme le lot E, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot E joint l'arrière des lots C et D et mesure vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, six (6) lignes de face à la rue Willow, par une profondeur de soixante-trois (63) pieds cinq (5) pouces sur la ligne la plus proche de la rue Thalia, et une profondeur de soixante-trois (63) pieds, un (1) pouce et trois (3) lignes sur la ligne joignant l'arrière des lots C et D.

Les améliorations sur le dit lot sont un joli cottage double contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire et désigné par les Nos. 1115-17 rue Willow.

6.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'i trouvent, dans l'Ilet 292, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 4 sur un plan tiré par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence avec les archives de L. B. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 4 joint le lot 5 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes.

Les améliorations sont le joli cottage double Nos. 2313-15 rue Jackson, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

7.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 5 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845 et déposé comme référence aux archives de L. B. Kenny, ancien notaire. Le lot 5 joint le lot 4 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes.

Les améliorations sont un cotage double portant les Nos. 2317-19 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

8.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 292 sur le plan de ville, lequel Ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 6 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé pour référence aux archives de L. B. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 5 joint le lot 7 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson par une profondeur de cent (100) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont le cottage double produit Nos. 2321-23 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

9.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 292 sur le plan de la ville, lequel Ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 7 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, et déposé aux archives de L. B. Kenny, ancien notaire. Le lot 7 joint le lot 6 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100) pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos. 2325-27 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

10.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 292 du plan de la ville, lequel Ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 40 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence aux archives de L. B. Kenny, ancien notaire. Le lot No. 10 mesure vingt-neuf (29) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jacob (maintenant Freret), par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-trois (123) pieds, un (1) pouce, six (6) lignes.

Les améliorations sont un cottage double 2126-28 rue Freret, entre Jackson et Joséphine, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, avec bâtiment sur le derrière rapportant: canalisation et eau.

11.—Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par des rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet 25 B, sur un plan par J. A. Pueyor, architecte, sous date du 21 septembre 1812 et déposé comme référence aux archives de J. S. Cavillier, ancien notaire de cette ville, et mesurant en mesure américaine trente (30) pieds, huit (8) pouces et dix (10) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, neuf (9) pouces, six (6) lignes.

12.—Un certain autre lot de terre dans le Dixième District représentatif, Quatrième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, situé dans l'Ilet 347, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Froret, mesurant d'après les listes d'évaluation de 1875, trente (30) pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Howard et Freret, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, étant le lot No. 2 du dit Ilet et joignant le lot No. 1, qui forme le coin des rues Jackson et Howard.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit Nos. 2309-11 rue Jackson, contenant quatre chambres de chaque côté, retiré, avec tous les autres bâtiments. Les deux lots ci-dessus et améliorations seront vendus ensemble.

13.—Un certain lot de terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 13 sur un croquis par L. Fremeaux, architecte et voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et annexé à un acte passé devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. D'après quel croquis le dit lot mesure comme suit: vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-dix (70) pieds. Le dit lot formant le coin des rues Deuxième et Liberté.

14.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans la Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 14 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé et annexé à un acte passé devant Wm. Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur de soixante-dix (70) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

15.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 15 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et déposé comme référence à un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-dix (70) pieds.

16.—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 16 sur un croquis par L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé avec un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur entre lignes parallèles de cent (100) pieds. Le dit lot formant une part d'une subdivision des lots originaux 13 à 16, tous deux inclus.

Les améliorations comprennent les huit bâtiments contenant deux chambres et cuisine, rau de chaque côté et portant les numéros municipaux 2225-27-29-31-33-35-37-39 rue Deuxième, formant le coin de Liberté.

17.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le numéro municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, et désigné comme lot A sur un plan par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux archives de cette succession. Le dit lot joignant et formant l'arrière des lots B, C et D sur le même croquis et mesurant dix-sept (17) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Franklin, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixant-quinze (75) pieds.

Les améliorations sont un cottage simple portant le No. municipal 2533 rue Franklin, contenant 4 chambres, eau et améliorations sanitaires.

18.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 315, et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé comme référence aux archives de cette succession. Le dit lot B joint le lot A et mesure treize (13) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds dix (10) pouces.

21.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Jackson, Howard, Philip et Freret, désigné par le No. 26 sur un plan par J. N. de Pouilly, architecte et assistant voyer, daté du 12 novembre 1866 et déposé pour référence aux archives de F. Grima, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, sept (7) lignes de face à la rue Howard par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds, six (6) pouces, quatre (4) lignes de profondeur, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, etc., y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, et connu comme le cottage **double 2217-19 Howard, entre les rues Jackson et Philip, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté et toutes les commodités sanitaires.**

22.—Un certain lot de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cett eville, dans l'Ilet borné par des rues Howard, Liberté, Jackson et Philip, désigné par le No. 23 du dit Ilet et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Howard, par une profondeur de cent trente (130) pieds, six (6) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles, d'après un plan par C. F. Zimple, le 8 mai 1836, et annexé à un acte devant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 15 juin 1836.

Les améliorations sont le cottage double 2238-30 rue Howard, entre Jackson et Philip, deux chambres de chaque côté, avec bâtiments sur le derrière, à travers le lot, contenant trois chambres.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant, le solde s'il y en a un, sur effets de mentant-égaux pour un, deux ou trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au payement, garantis par un lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation et cinq pour cent de frais d'avocats en cas de poursuites pour le payement des dits effets et toutes les clauses habituelles de sécurité. Au-dessus du prix d'achat l'acheteur devra assumer tous les impôts pour l'année 1915 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente sera passé devant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acheteur, ainsi que tous les certificats et les timbres de revenu. L'acheteur aura droit aux loyers seulement à partir du jour de l'acte de vente.

CALLAN, BLANCAND & VIOSCA RICHARD LYONS, H. W. ROBINSON, Avocats.

juil 22 25—août 1 8 15 22 24

VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour civille de district, Paroisse d'Orleans, Division E, No. 112,673, Succession de Lorenzo Federico.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division E, dossier No. 112,673, dans l'affaire intitulée succession de Lorenzo Federico, je dit ordre daté et signé le 11 juillet 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des propriétés foncières, No. 341 rue Baronne, JEUDI le 19 août 1915 la propriété foncière suivante décrite dans l'inventaire classifié, savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 48, borné par des rues St. Philip, Royal, Chartres et Dumaine, désigné par la lettre "A" sur un croquis d'arpentage fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté du 8 février 1913, et d'après lequel le dit lot "A" commence à une distance actuelle de soixante-cinq pieds et trois pouces du coin des rues Royal et St. Philip et mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, trente et un pieds, trois pouces et quatre lignes de largeur sur l'arrière par une profondeur actuelle de soixante-quatre pieds et le dit lot est de même désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Arthur de Armas, voyer, annexé à un acte de Joseph Courtilier, actuellement notaire public de cette ville, le 27 décembre 1871, et d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, la même largeur sur le derrière, par une profondeur de soixante trois pieds, onze pouces et trois lignes. Les améliorations portent le No. Municipal 630 rue St. Philip, et, consistent en un bâtiment double en briques contenant à peu près quatre chambres de chaque côté et auparavant occupé par un boulangerie.

Conditions — Comptant. L'acheteur devra assumer les impôts de 1915 et payer pour l'acte de vente, inclus le coût de tous les certificats devant J. A. Woodville, notaire public. Le dit acte devra être passé le jour de ou 30 jours après l'adjudication. Au moment de l'adjudication.

L'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, subi ni à aucun intérêt ou autre avec

ENCANTEUR, 820 RUE COMMUNE

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats

juil 18 25 août 1 8 15 19

Par FREED REALTY CO., Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orleans, Division B—No. 112,393.

Succession du Dr. William R. Mandeville.

Habitation très attractive, 522 rue Short, face de l'avenue St Charles, aux enchères publiques le 4 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 316 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed encanteur.

Vendra aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 54, bornés par les rues Short et Louise et les avenues St Charles et Carrollton, les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, régistrés dans le livre des conveyances 258, folio 67, et laquelle propriété a été acquise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, laquelle appartenue à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant, le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représenté par les notes de l'acheteur et hypothèques spéciales et hypothèques de sécurité, l'acheteur devra payer pour l'acte de vente devant Edward P. Cousin, notaire, et déposer dès à pour cent au moment de l'adjudication.

McLOSKEY & BENEDICT, Avocats

juil 4 11 18 25 août 1 4

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 111,521. Cour Civile de District, Division B. Joseph Dennis et als. vs. William Dennis et als. 1620 rue Port, cottage simple, un lot mesurant 30 pieds de face par 130' 3" de profondeur, à l'enchère publique, le JEUDI 12 août 1915, à midi.

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 21 juin 1915 et signé en cour ouverte le 30 juin 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division B de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique le JEUDI 12 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 341 rue Baronne, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. Quatorze sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, le 11 mars 1896 et annexé pour référence à un acte de vente par Mary Ann Wittlow à la veuve Theodule Saucier, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 26 mars 1896, d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Port par une profondeur de cent trente pieds, trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Conditions: La moitié ou davantage comptant et le solde, s'il y en a un, à crédit pour un ou deux ans à 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sûreté et 10 pour cent de frais d'avocat. L'acheteur n'entrera en possession qu'à partir du jour de vente. L'acheteur devra payer tous les impôts pour 1915 et pour tous les certificats nécessaires et l'impôt de revenu, en-dessus du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Buissière Rouen, N. P., et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devra être fait au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.

No. 838 rue Commune.

OSCAR SCHREIBER, Avocat.

Juil 11 18 25—août 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Charlotte Miller, veuve en première noce de Adam Gauch, veuve en seconde noce de James D. O'Brien, et veuve en troisième noce de Philip Beron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,310 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magadela Gauch, épouse de Joseph S. Cresap, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. I. DENECHAUD, Avocat.

août 1 5 10

Succession de Adèle Gonh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 101,402 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Augustine Aurianne administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, Avocats.

juil 25 27—août 1

Succession de Mme John Henry Vezien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 113,900 — Division — Attendu que John Henry Vezien a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme John Henry Vezien, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. I. STANLEY, Avocat.

VENTES AUX ENCHERES.

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 LOTS DE TERRAIN DE VALEUR GENTILLY TERRACE

Succession de Jean Reynaud, 113,011, Cour Civile de District, Division E.

A la Bourse des propriétés foncières, 341 rue Baronne, JEUDI de 2 septembre 1915, à midi, par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, seront vendus en vertu et conformement à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, division E, dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée, et adressé à moi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir

Quatre certains lots de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les appartenances y ayant effet, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 15, 16, 17 et 18 dans l'Ilet No. 11, borné par les rues Barreich, Eastern, Carnot et l'avenue Monroe. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Barreich sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 48 formant coin des rues Barreich et Carnot, le tout indiqué sur un plan d'arpentage et subdivision de la propriété connue sous le nom de "Plantation Hopkins", fait par Warren B. Reed, ingénieur, daté du 20 mars 1902, une copie duquel est classifiée au bureau de F. J. Dreyfous, N. P.

Conditions: 1/3 ou davantage comptant, le solde, s'il y en a, sur effet ou effets de 1 ou 2 ans, payable un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par année jusqu'à l'échéance, il devra de même payer les impôts pour 1915 et l'impôt sur le revenu et l'acte ou les actes de vente devant F. J. Dreyfous, N. P. 10 pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

Août 3 8 15 22 29—sept 5

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur

Mlle C. L. Gray vs. Dicky Bird Company

No. 112,557, Cour civile de District, Division [illegible] Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier, encanteur, bureau [illegible] Carondelet.

A Tessier, encanteur, bureau [illegible] Carondelet.

En vertu d'un ordre daté de 30 juin 1915 de l'Hon. L. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. [illegible] W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, sera vendu à l'encheres publique le JEUDI 5 septembre 1915, à midi, en la Bourse, aux lieux No. 1000 Annonciation, au coin de la rue Chippe

Le Stock de commerce, machines [illegible] de barroom de la Dixie Bird Company, comprenant tous les effets transportables de la dite compagnie, tels que verres, tables, Phonolaire classifié, seront offerts en bloc séparément.

Le JEUDI 2 septembre [illegible] Bourse des Propriétés Foncières [illegible] Baronne, sera offerte la propriété suivante, décrite à savoir

Un certaine portion de terrain [illegible] avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits [illegible] avantages et servitudes [illegible] parts dont sous quel rapport [illegible] Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné [illegible] Roger, Annonciation [illegible] formant le coin des rues [illegible] Annonciation par une profondeur [illegible] rue Chippe [illegible] comprenant un bâtiment [illegible] étage, désigné par le No. [illegible] au coin de Calliope [illegible] sur la rue Calliope [illegible] vendue [illegible] de la ville avec toutes [illegible]

Conditions: Pour [illegible] Pour les propriétés [illegible] dernier et plus haut enchérisseur [illegible] ou l'option d'assumer [illegible] et l'affranchissement de [illegible] Company, comme partie [illegible] dits terrains [illegible] et une certaine hypothèque [illegible] solde, s'il y en a, sur effet ou effets de 1 ou 2 ans, payable un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par année jusqu'à l'échéance, il devra de même payer les impôts pour 1915 et l'impôt sur le revenu et l'acte ou les actes de vente devant F. J. Dreyfous, N. P. 10 pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

Août 3 8 15 22 29—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo—No. 94,553. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet.

MARDI 3 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 341 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1915, de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-cinq-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté du bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1123 rue Nord Peters et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, au frais des acheteurs.

N. B. A la même heure et à la même place les meubles qui se trouvent sur les lieux 1123 rue N. Peters seront vendus. Conditions: Comptant.

DALL, MONROE & LEMANN, ST JOHN PERRET, Avocats. juil 3 4 11 18 25—août 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Val A. Winters vs. National Syrup Mfg. Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 111,057 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. M. Conway, receveur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

DART, KERNAN & DART, Avocats.

Juil 28—août 1 6

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement, de nous prévenir au plus vite. Téléphoner Main 3187.

Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "A," No. 112,403, Succession John J. Archer, et als., vs. Thomas L. Archer, et als

VENTE EN PARTAGE.

COIN DE COMMERCE ETABLI, 3232 RUE LAUREL. PROPRIETES RESIDENTIELLES BIEN LOUEES.

900-902 rue Pleasant
904-906 rue Pleasant
914-916 rue Pleasant
909-911 rue St Andrew
804-806 Rue Ste. Mary
832 rue Pleasant
826-828 rue Pleasant
3236-3238 rue Laurel

A L'ENCHERE, JEUDI 19 AOUT 1915.

DEANO et MURPHY, G. L. Deano, encanteur, bureau 739 rue Union.

Sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, actuellement en villégiature, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte, le 1er juillet 1915, et signé en cour ouverte le 6 juillet 1915, le dit ordre étant adressé à G. L. Deano, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 341 rue Baronne, à midi, le jeudi, 19 août, 1915, la propriété suivante décrite à savoir:

1er—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet bornées par les rues Laurel, Constance, Pleasant, et Toledano, désigné par la lettre "A," sur un plan dressé par Louis H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, et annexé pour référence à un acte passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, dans et pour cette paroisse, daté le 12 juillet 1872, d'après lequel le dit lot forme le coin des rues Pleasant et Laurel, et mesure vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne en arrière, quatre-vingt cinq pieds de profondeur et de front sur la rue Laurel, et quatre-vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profodeur sur la ligne qui le sépare du lot "B," sur le dit plan.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les numéros municipaux 900-902 rue Pleasant, comprenant un cottage double de 6 chambres de côté; eau de la ville.

2me—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B" sur un plan de subdivision tracé par L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, annexé à un acte de partage daté le 12 juillet 1872, passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Pleasant, vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne à l'arrière, quatre-vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot "A," et quatre-vingt deux pieds, trois pouces sur la ligne qui le sépare du lot "C."

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 904 et 906 rue Pleasant, et comprenant un cottage double de 4 chambres de côté; eau de la ville.

3me—Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et sous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Pleasant et Toledano, formant le coin des rues Laurel et Pleasant, désignée par la lettre "B" sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, date du 10 juin 1915, et mesurant d'après le dit plan trente pieds de face sur la rue Laurel, par une profondeur et face à la rue Pleasant de soixante-deux pieds et huit pouces, trente pieds de largeur sur le derrière et soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté la séparant du lot "A" sur le dit croquis; cette dite portion de terrain étant prise de la portion de face du lot désigné par le No.